

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers Présents : 11
Nombre de Procurations : 6
Nombre de suffrages exprimés : 17
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 66

VOTES : Contre : 0 Pour : 17
Date de convocation : 23 juin 2023

DÉLIBÉRATION N° 4.1 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL (SPA)

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, à dix heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, à Saint-Nazaire, sous la présidence de Lydia MEIGNEN, Présidente du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique.

ETAIENT PRESENTS : *Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Christiane VAN-GOETHEM, Séverine MARCHAND, Claude CAUDAL, Jean MONTAVILLE, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, Isabelle DELANOY-CORBLIN, délégués titulaires, Jean-François RICARD, délégué suppléant, Didier MARION, représentant*

ETAIENT ABSENTS : *Jean-Luc SECHET, pouvoir à Lydia MEIGNEN, Sylvie GOSLIN, pouvoir à Christiane VAN-GOETHEM, Daniel ELOI, pouvoir à Laurent DUBOST, Patrick HUGUET, Eloïse BOURREAU-GOBIN, pouvoir à Séverine MARCHAND, Jean-Michel BRARD, pouvoir à Jean MONTAVILLE, Didier CADRO, pouvoir à Didier MARION, Michelle QUELLARD, pouvoir à André BOUCHER, Philippe CAILLON supplée par Jean-François RICARD*

Secrétaire de séance : Christiane VAN-GOETHEM

.....

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les instructions comptables et budgétaires M14,
Vu sa délibération n° 4.1 du 1^{er} mars 2022, portant adoption du Budget Primitif 2022,
Vu sa délibération n° 4.7 du 16 mai 2022, portant Budget supplémentaire du budget principal,
Vu sa délibération n° 4.2 du 19 septembre 2022, portant Décision modificative n° 1 du budget principal,
Vu sa délibération n° 4.1 du 21 novembre 2022, portant Décision modificative n° 2 du budget principal,

Entendu le rapport de la Présidente,

Procédant au règlement définitif du budget exécuté, établissant la balance générale

2022 COMPTE ADMINISTRATIF	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés Opérations de l'exercice		13 074 948,26				13 074 948,26
	37 011 825,09	30 667 743,97	2 730 741,11	3 322 460,62	39 742 566,20	33 990 204,59
TOTAL	37 011 825,09	43 742 692,23	2 730 741,11	3 322 460,62	39 742 566,20	47 065 152,85
Résultats de clôture Restes à réaliser		6 730 867,14		591 719,51		7 322 586,65
TOTAL		6 730 867,14		591 719,51		7 322 586,65
RESULTATS DEFINITIFS		6 730 867,14		591 719,51		7 322 586,65

Après examen, le compte administratif 2022 du Syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique, apparaît, en tous points, conforme au compte de gestion établi par le comptable public et qui est présenté par ailleurs.

Ne prenant pas part au vote, Madame la Présidente du syndicat mixte quitte la séance.

LE COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré :


- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget principal du syndicat mixte les ports de Loire-Atlantique,
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés, comme annulés,
- **FIXE** l'excédent global de clôture du compte administratif 2022 à 7 322 586,65 €.

Fait et délibéré à Saint-Nazaire, en séance publique,
le 30 juin 2023

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LA PRÉSIDENTE D
LES PORTS DE PLA
DE LOIRE-

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le
ID : 044-200091007-20230630-2023_6_4_1-DE



Lydia MEIGNEN

